

ACTION URGENTE

THAÏLANDE. UN RÉFUGIÉ BAHREÏNITE SOUS LA MENACE D'UNE EXPULSION

Hakeem Ali al Araibi, un réfugié bahreïnite, risque à tout instant d'être expulsé de Thaïlande. Bien qu'il ait été officiellement reconnu comme réfugié en Australie, les autorités thaïlandaises l'ont arrêté, sur la base d'une notice rouge diffusée par Interpol, alors qu'il se rendait en Thaïlande. Son renvoi forcé à Bahreïn constituerait une violation du droit international.

Hakeem Ali al Araibi est un ancien joueur de football de l'équipe nationale de Bahreïn. Il a été arrêté en 2012 à Bahreïn, où, selon son témoignage, il a été torturé en détention. Après avoir bénéficié d'une libération conditionnelle, il a été condamné par contumace, à l'issue d'un procès inique, à dix ans de réclusion. Hakeem Ali al Araibi a été déclaré coupable d'avoir commis des actes de vandalisme contre un poste de police, alors qu'au moment des faits qui pour lesquels il a été condamné, il participait, à l'étranger, à un match de football retransmis en direct à la télévision. Après sa condamnation, il a fui Bahreïn au printemps 2014 et a été reconnu réfugié par l'Australie en 2017.

Le 27 novembre 2018, alors qu'il se rendait en Thaïlande avec son épouse pour les vacances, il a été appréhendé par les autorités thaïlandaises à son arrivée à l'aéroport international Suvarnabhumi de Bangkok. Les autorités thaïlandaises ont informé Hakeem Ali al Araibi et son épouse que l'arrestation faisait suite à la diffusion d'une notice rouge par l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) à la demande des autorités bahreïnites, et qu'il serait expulsé vers Bahreïn. Les autorités australiennes ont demandé officiellement sa libération, informant la Thaïlande qu'il avait été reconnu comme réfugié et qu'il voyageait avec un titre australien valide. La notice rouge à son encontre a ensuite été levée. Cependant, le 1^{er} décembre, les autorités thaïlandaises ont transféré Hakeem Ali al Araibi dans le centre de détention pour migrants de Suan Plu, en vue de son expulsion.

Le 3 décembre, Hakeem Ali al Araibi a comparu devant un tribunal thaïlandais, qui a prolongé de 12 jours sa détention par les services de l'immigration, dans l'attente du règlement de l'affaire. En cas d'expulsion vers Bahreïn, Hakeem Ali al Araibi sera incarcéré sur la base de la condamnation injuste dont il a fait l'objet dans ce pays, et courra un risque élevé de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Après s'être réfugié en Australie, Hakeem Ali al Araibi a dénoncé ouvertement les violations des droits humains commises à Bahreïn.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en thaï, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez instamment aux autorités thaïlandaises de libérer immédiatement Hakeem Ali al-Araibi et de lui permettre de retourner en Australie s'il le souhaite ;
- engagez-les à ne l'expulser en aucun cas vers Bahreïn ou tout autre pays où il courrait un risque réel de graves violations de ses droits fondamentaux ;
- appelez-les à respecter en toutes circonstances l'interdiction de transférer une personne vers un lieu où elle serait exposée à un risque réel de graves violations des droits humains (principe de non-refoulement).

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 JANVIER 2019 À :

Commissaire du Bureau de l'immigration

Police Maj.-Gen._Surachate Hakpam

Immigration Bureau

507 Soi SuanPlu

Bangkok 10120

Fax : +66 2 287 1516

Twitter : @hakpam

Ministre de l'Intérieur

Formule d'appel :

Dear Major General, / Monsieur,

Gen. Anupong Paojinda

Atsadang Road

Pra Nakorn

Bangkok 10200

Fax : +66 2 221 0823

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre des Affaires étrangères

Don Pramudwinai

Sri Ayudhya Road

Bangkok 10400,

Courriel : minister@mfa.go.th

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Thaïlande dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

THAÏLANDE. UN RÉFUGIÉ BAHREÏNITE SOUS LA MENACE D'UNE EXPULSION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Une fois en sécurité en Australie, Hakeem Ali al Araibi a dénoncé publiquement les actes de torture qu'il avait subis à Bahreïn, notamment dans [un entretien accordé en 2016 au New York Times](#) (dans lequel son nom de famille était orthographié « al-Oraibi »). Au cours de cet entretien, il a critiqué le rôle joué par Salman bin Ebrahim Al Khalifa, un membre de la famille royale qui gère la part du portefeuille de Bahreïn dévolue au football international et qui, selon Hakeem Ali al Araibi, ne l'a pas soutenu en tant que membre de l'équipe de football nationale quand il faisait l'objet de persécutions.

Bahreïn est connu pour les arrestations fréquentes de dissidents à leur arrivée à l'aéroport international de Manama. Un des derniers exemples en date est celui d'Ali Mohamed al Showaikh, qui a été expulsé par les Pays-Bas le 20 octobre 2018. Arrêté à l'aéroport, Ali Mohamed al Showaikh est maintenu en détention sans pouvoir consulter un avocat depuis cette date, dans des conditions qui laissent fort à craindre qu'il ne soit soumis à des mauvais traitements.

La Thaïlande est tenue de respecter le principe de non-refoulement, qui interdit d'expulser des personnes vers tout pays ou territoire où elles courraient un risque réel de subir de graves violations des droits humains. Ce principe est protégé par de nombreux instruments internationaux et fait désormais partie du droit international coutumier, qui lie tous les États, que ceux-ci aient ou non ratifié les instruments en question. Le renvoi forcé d'une personne dans un pays où elle risque d'être torturée et de subir d'autres mauvais traitements constitue une violation de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Convention contre la torture), à laquelle la Thaïlande est partie. Des responsables thaïlandais ont affirmé à maintes reprises leur attachement au principe de non-refoulement et à sa protection. Pourtant, le gouvernement thaïlandais a cédé à plusieurs reprises à la pression de gouvernements étrangers, renvoyant de force des personnes vers des pays où leur vie et leur intégrité physique seraient fortement menacées. Ali Ahmed Ibrahim Haroon, un ressortissant bahreïnite âgé de 21 ans, a ainsi été renvoyé contre son gré à Bahreïn depuis la Thaïlande le 18 décembre 2014, après la diffusion d'une notice d'Interpol à la demande des autorités bahreïnites. Selon des informations dignes de foi, il a été torturé après son retour à Bahreïn. D'après la famille d'Ali Ahmed Ibrahim Haroon, <https://www.amnesty.org/download/Documents/ASA3991802018ENGLISH.pdf> des membres des forces de sécurité thaïlandaises et bahreïnites l'ont agressé physiquement au cours de sa détention en Thaïlande et de son renvoi forcé vers Bahreïn. Il avait fui Bahreïn en 2013 après avoir, selon les informations recueillies, été torturé en détention.

Le refoulement est une grave violation des droits humains. En vue de respecter les normes juridiques internationales, le Comité exécutif d'Interpol a adopté en 2014 de nouvelles directives, destinées à empêcher que ses procédures légitimes de lutte contre la criminalité ne soient détournées pour violer les droits des réfugiés. Si ces directives n'ont pas été publiées par Interpol, [des extraits ont été rendus publics](#) par l'ONG Fair Trials. Néanmoins, au cours des années qui ont suivi, les gouvernements des pays arabes du Golfe ont continué à détourner la procédure de notice rouge pour faire rechercher, arrêter et renvoyer de force des dissidents qui avaient fui à l'étranger.

Nom : Hakeem Ali al-Araibi

Homme

AU 206/18, ASA 39/9518/2018, 6 décembre 2018